

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1883

4 septembre 2007

SOMMAIRE

Aerogolf Center S.à r.l.	90358	Kauri Capital Stapel Centre	90375
Aerolit S.A.	90340	Kohler Investment S.A.	90384
Alvin-Toff S.à r.l.	90365	Le Bargy	90381
Améthyste Holding S.A.	90384	L'Européenne des Métaux S.A.	90341
Ariaco Investment S.A.	90344	Literrry S.à r.l.	90366
Axion Associates S.à.r.l.	90369	Lorma Kreation S.A.	90373
Bernard Hebant Organisation	90374	Mallard Holding S.A.	90338
Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l. ...	90346	Match Centre S.A.	90341
BTMU Unit Management S.A.	90376	Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à.r.l.	90345
CEE Fund ICZ (Luxembourg) S.A.	90342	Nelke Holding S.A.	90374
Chauffage Sanitaire Barthel S.A.	90373	NS Luxembourg S.A.	90356
China Ventures, S.C.A., SICAR	90338	Orchides Holding S.A.	90338
China Ventures, S.C.A., SICAR	90344	Orchides S.A.	90338
Circuit Foil Luxembourg	90357	Pan Atlantic Shipping Group S.A.	90384
Cynthia	90383	Pernik Holdings S.A.	90339
Dawimo S.à r.l.	90364	Plateau de Pierre Holding SA	90339
DEP IV PH Holding 2 S.à r.l.	90357	Plateau de Pierre S.A.	90339
DeWAG LT Holdings S.à r.l.	90369	Praja Holding S.A.	90340
Executive Hotels Aerogolf S.à r.l.	90357	Privalux Management S.A.	90373
Flying Circus S.A.	90342	Raiffeisen ICZ (Luxembourg) S.A.	90342
Fondation Pro Familia - Eng Hellef Fir D'Famill	90376	RREEF Moroccan Explorer I S.A., SICAR	90339
Gabriella Luxembourg (NON-ERISA) Sàrl	90345	RREEF Moroccan Explorer I S.A., SICAR	90345
GH Holdings (LUXEMBOURG) S. à r.l. ...	90358	SBS Broadcasting S.à r.l.	90346
Grandamo S.à r.l.	90356	Schreinerei Thomé s.à r.l.	90373
Henfin S.A.	90342	STEINMAUR Holding S.A.	90341
Hostellerie du Millénaire	90380	Storm Holding S.A.	90340
Ibis S.A.	90345	Sunis Holding S.A.	90344
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 1 S.à r.l.	90365	The Alena Group	90375
Kauri Capital 1	90375	Tomkins Automotive Company S.à r.l. ...	90384
Kauri Capital Altena	90374	Victorious S.A.	90384
Kauri Capital Britannia Centre	90374	V S X S.A.	90377
Kauri Capital Gewerbepark Alt-West	90375	Wibidit S.A.	90369

Mallard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 72.320.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 2 juillet 2007 a élu comme administrateurs:

- Össur Kristinsson, né le 5 novembre 1943 à Reykjavik en Islande, et résidant au Saebolsbraut 42, IS-200 Kopavogur, en Islande;

- Björg Rafnar, né le 1^{er} septembre 1945 à Eyjafjardarsveit en Islande, et résidant au Saebolsbraut 42, IS-200 Kopavogur, en Islande;

- Björn Jonsson, né le 25 septembre 1963 à Reykjavik en Islande, et résidant au Op der Tonn 36, L-6188 Gonderange, au Luxembourg;

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour MALLARD HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088677/1021/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05425. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Orchides S.A., Société Anonyme,
(anc. Orchides Holding S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 98.269.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 31 janvier 2005 a remplacé le commissaire aux comptes: ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands; par le nouveau commissaire aux comptes: LUX-AUDIT REVISION S.à r.l, 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour ORCHIDES S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088682/1021/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07756. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

China Ventures, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 118.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007088701/242/13.

(070098837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Pernik Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 74.593.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 29 juin 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour *PERNIK HOLDINGS S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088683/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05427. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Plateau de Pierre S.A., Société Anonyme,

(anc. Plateau de Pierre Holding SA).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 77.673.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 29 juin 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour *PLATEAU DE PIERRE S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088688/1021/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05445. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

RREEF Moroccan Explorer I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 123.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007088706/242/11.

(070098851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Praja Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.681.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 2 juillet 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour PRAJA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088690/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07743. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Aerolit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 79.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007088692/212/12.

(070098497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Storm Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 74.085.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 2 mai 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour STORM HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088695/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05448. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

STEINMAUR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 80.219.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 14 mai 2007 a élu comme administrateurs:

- Eggert J. Hilmarsson, né le 10 septembre 1968 à Reykjavik en Islande, et résidant au 57, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, au Luxembourg,
- Olivier Gaston-Braud, né le 22 mai 1974 à Bois-Bernard en France, et résidant au 2, rue Heldenstein, L-1723 Luxembourg, au Luxembourg,
- Olafur Gudmundsson, né le 26 août 1965 à Reykjavik en Islande, et résidant au 11, Elblingring, D-54457 Wincheringen, Deutschland,

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour STEINMAUR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088693/1021/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07751. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

L'Européenne des Métaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 48.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007088694/242/12.

(070098992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Match Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Niederanven,
R.C.S. Luxembourg B 11.836.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 20 juin 2007 à Strassen à 12h45

Nomination statutaire

Le Conseil nomme:

en qualité de président administrateur délégué, Mr Marc Tricot domicilié au 7, rue Fernand Quenon à 7021 Mons à dater de ce jour et jusqu'au terme de son mandat d'administrateur qui vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Strassen, le 20 juin 2007.

Pour extrait conforme

M. Tricot

Administrateur délégué

Référence de publication: 2007088919/712/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Henfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 23.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007088696/242/12.

(070098984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Flying Circus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007088697/242/12.

(070098817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**CEE Fund ICZ (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Raiffeisen ICZ (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 86.557.

Im Jahre zweitausendsieben, den elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der anonymen Gesellschaft RAIFFEISEN ICZ (LUXEMBOURG) S.A. mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, welche durch notarielle Urkunde am 18. März 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 932 vom 19. Juni 2002, gegründet wurde.

Der Vorsitz der Versammlung führt Frau Sophie Theisen, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herr Mustafa Nezar, Jurist, wohnhaft in F-Russange.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Emilie Dougnac-Pale, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1. Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in CEE FUND ICZ (LUXEMBOURG) S.A.
2. Infolgedessen Abänderung von Artikel 1, Absatz 2 der Satzung.
3. Verschiedenes.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden bezwecks vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäss vorerwählter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in CEE FUND ICZ (LUXEMBOURG) S.A. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst infolgedessen Artikel 1, Absatz 2 der Satzung abzuändern, welcher nunmehr folgenden Wortlaut hat:

Art. 1. zweiter Absatz. Die Gesellschaft trägt den Namen CEE FUND ICZ (LUXEMBOURG) S.A.

Kostenabschätzung

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Ausgaben, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger ausserordentlicher Generalversammlung anfallen, werden abgeschätzt auf neuhundertfünfzig Euro (950,- EUR).

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand seven, on the eleventh of June.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of RAIFFEISEN ICZ (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituted by a notarial deed March 18th, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 932 of June 19th, 2002.

The meeting was opened by Mrs Sophie Theisen, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa Nezar, jurist, residing in F-Russange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Emilie Dougnac-Pale, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company into CEE FUND ICZ (LUXEMBOURG) S.A.;
2. Subsequent amendment of Article 1, 2nd paragraph of the Articles of Incorporation;
3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the Company into CEE FUND ICZ (LUXEMBOURG) S.A.

Second resolution

As a consequence, the general meeting decides to amend the second paragraph of Article 1 of the Articles of Incorporation, which will now reads as follows:

« **Art. 1. second paragraph.** The Company will exist under the name of CEE FUND ICZ (LUXEMBOURG) S.A.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euro (950,- EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: S. Theisen, M. Nezar, E. Dougnac-Pale, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, LAC/2007/12754. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 25. Juli 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007089223/220/88.

(070099776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Sunis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.614.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 14 mai 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour SUNIS HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088698/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Ariaco Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 30.727.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président à savoir la société FINDI S.à r.l., représentée par Madame Isabelle Schul, mandataire. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007088700/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

China Ventures, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 118.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007088702/242/13.

(070098845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Ibis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 24.717.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Mademoiselle Corinne Bitterlich. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

C. Bitterlich / F. Dumont.

Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2007088704/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06378. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

RREEF Moroccan Explorer I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 123.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007088707/242/11.

(070098855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Gabriella Luxembourg (NON-ERISA) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.095.000,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 94.963.

En date du 10 juillet 2007 le Conseil de Gérance a décidé d'accepter la démission de Claude Beffort, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 12 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088709/1012/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.443.100,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 115.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007088711/242/13.

(070098976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 89.603.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007088710/242/12.

(070098892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

SBS Broadcasting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.393.

In the year two thousand and seven, on July the third.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company ProSiebenSat.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, a company established and organized under the laws of Germany, having its registered office at Medienalle 7, 85774 Unterföhring, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRB 167357, duly represented by Mr Cédric Raths, private employee, with business address in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, by virtue of a proxy given under private seal.

2.- The company ProSiebenSat.1 VIESTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, a company established and organized under the laws of Germany, having its registered office at Medienalle 7, 85774 Unterföhring, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRB 167478, duly represented by Mr Cédric Raths, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

3.- The company MELIDA S. à r.l., a company established and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered with the commercial register of Luxembourg under the number B 115.362, duly represented by Mr Cédric Raths, private employee, with business address in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole members of the société à responsabilité limitée SBS BROADCASTING S. à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 110.393, incorporated under the name of PKS MEDIA S. à r.l., pursuant to a deed of the Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on August 17th, 2005, published in the Mémorial C number 88 of January 13th, 2006.

The Articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Paul Bettingen, notaire residing in Senningerberg, on June 28th, 2007, not yet published in Mémorial C.

Such appearing parties, through their representative, have requested the notary to state that:

- The company's share capital is set at nine million six hundred thirty-nine thousand two hundred Euro (EUR 9,639,200.-) divided into thirty-eight thousand five hundred fifty-six (38,556) Class A shares, seventy-seven thousand one hundred fourteen (77,114) Classe B shares, one hundred fifteen thousand six hundred seventy-one (115,671) Class C shares, and one hundred fifty-four thousand two hundred twenty-seven (154,227) Class D shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

- These Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares are allocated to the shareholders as follows:

1.- 30,031 Class A shares; 60,060 Class B shares; 90,086 Class C shares; 120,117 Class D shares for ProSiebenSat.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH;

2.- 7,532 Class A shares; 15,060 Class B shares; 22,592 Class C shares; 30,122 Class D shares for ProSiebenSat.1 VIESTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH;

3.- 993 Class A shares; 1,994 Class B shares; 2,993 Class C shares; 3,988 Class D shares for MELIDA S. à r.l.

The appearing parties, represented as aforesaid, representing the whole corporate capital then took the following resolutions:

First Resolution

The shareholders decide to amend the Company's articles of association as follows:

- The existing Article 11 (a) and (b) shall be replaced by the following Article 11:

«The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.»

Second resolution

The shareholders decide to restate the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of SBS BROADCASTING S. à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at nine million six hundred thirty-nine thousand two hundred Euro (EUR 9,639,200.-) divided into:

- thirty-eight thousand five hundred fifty-six (38,556) Class A shares,
 - seventy-seven thousand one hundred fourteen (77,114) Class B shares,
 - one hundred fifteen thousand six hundred seventy-one (115,671) Class C shares, and
 - one hundred fifty-four thousand two hundred twenty-seven (154,227) Class D shares,
- having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a prorata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Managers or, as the case may be by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of July in every year and ends on the last day of the month of June.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Third resolution

The shareholders decide to appoint as new managers for an indefinite period:

- The company ProServices MANAGEMENT S. à r.l. having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, registered with the trade register in Luxembourg under the number B 105.263;

- Mr. Conrad Albert, manager, born in Flensburg (Germany), on November 14th, 1967, residing in D-85774 Unterföhring, 7, Midienallee.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date set at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, said appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société ProSiebenSat.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, une société de droit allemand, établie et ayant son siège social à Medienallee 7, 85774 Unterföhring, Allemagne, enregistrée auprès du Registre des sociétés de Munich sous le numéro HRB 167357, dûment représentée par Monsieur Cédric Rath, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privée.

2.- La société ProSiebenSat.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, une société de droit allemand, établie et ayant son siège social à Medienallee 7, 85774 Unterföhring, Allemagne, enregistrée auprès du Registre des sociétés de Munich sous le numéro HRB 167478, dûment représentée par Monsieur Cédric Rath, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée.

3.- La société MELIDA Sàrl, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.362, dûment représentée par Monsieur Cédric Rath, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations demeureront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les parties comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée SBS BROADCASTING S. à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 110.393,

constituée sous la dénomination de PKS MEDIA S. à r.l. aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2005, publié au Mémorial C numéro 88 du 13 janvier 2006,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, en date du 28 juin 2007, non encore publié au Mémorial C.

Lesquels comparants, par son mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Le capital social est fixé à neuf millions six cent trente-neuf mille deux cents euros (€ 9.639.200,-) divisé en trente-huit mille cinq cent cinquante-six (38.556) parts de classe A, soixante-dix-sept mille cent quatorze (77.114) parts de classe B, cent quinze mille six cent soixante et onze (115.671) parts de classe C, et cent cinquante-quatre mille deux cent vingt-sept (154.227) parts de classe D, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.

- Les parts de classe A, classe B, classe C, classe D sont réparties entre les associés existants comme suit:

1.- 30.031 parts de classe A; 60.060 parts de classe B; 90.086 parts de classe C; 120.117 parts de classe D pour ProSiebenSat.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH;

2.- 7.532 parts de classe A; 15.060 parts de classe B; 22.592 parts de classe C; 30.122 parts de classe D pour ProSiebenSat.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH;

3.- 993 parts de classe A; 1.994 parts de classe B; 2.993 parts de classe C; 3.988 parts de classe D pour MELIDA Sàrl.

Les comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier les statuts de la société comme suit:

- L'article 11 (a) et (b) tel qu'existant doit être remplacé par l'article 11 suivant:

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Deuxième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la société qui seront dorénavant libellés comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination SBS BROADCASTING S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à neuf millions six cent trente-neuf mille deux cents euros (€ 9.639.200,-) divisé en:

- trente-huit mille cinq cent cinquante-six (38.556) parts de classe A,
- soixante-dix-sept mille cent quatorze (77.114) parts de classe B,
- cent quinze mille six cent soixante et onze (115.671) parts de classe C, et
- cent cinquante-quatre mille deux cent vingt-sept (154.227) parts de classe D,

ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par les Gérants, ou, le cas échéant le conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de juillet et finit le dernier jour du mois de juin.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer comme nouveaux gérants pour une période indéterminée:

- La société ProServices MANAGEMENT S. à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105.263;

- Monsieur Conrad Albert, gérant, né à Flensburg (Allemagne), le 14 novembre 1967, demeurant à D-85774 Unterföhring, 7, Midienallee.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Raths, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7683. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007090088/219/546.

(070100229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

NS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.367.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2007

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Marc Maisonneuve, Président
- Monsieur Henri Grisius, Membre
- Monsieur Théo Limpach, Membre

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007088727/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Grandamo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.493.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'Associé unique de la société, prises en date du 18 juin 2007, le mandat du Gérant, Monsieur Lars Ranstam a été reconduit pour une période illimitée.

La société DELOITTE SA, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, Luxembourg L-2220, avec numéro RCS B 67895, a été nommée aux fonctions de réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée appelée à approuver les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007088730/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

DEP IV PH Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 96.493.

En date du 10 juillet 2007 le Conseil de Gérance a décidé d'accepter la démission de Claude Beffort, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 12 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088719/1012/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08827. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Executive Hotels Aerogolf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 962.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.064.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'Associé unique de la société, prises en date du 2 juillet 2007, les mandats des membres du Conseil de Gérance ont été reconduits pour une nouvelle période illimitée:

- Monsieur Erik Linder, Gérant
- Monsieur Lars Jon Nilsson, Gérant
- Monsieur Lars Nilsson, Président du conseil de gérance.

La société DELOITTE SA, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, Luxembourg L-2220, avec numéro RCS B 67895, a été nommée aux fonctions de réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée appelée à approuver les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007088732/799/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Circuit Foil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 93.110.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088941/1719/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09515. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Aerogolf Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.391.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'Associé unique de la société, prises en date du 18 juin 2007, le mandat des Gérants, Monsieur Lars Ranstam et Monsieur Heinz-Eberhard Schleifenbaum a été reconduit pour une période illimitée.

La société DELOITTE SA, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, Luxembourg L-2220, avec numéro RCS B 67895, a été nommée aux fonctions de réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée appelée à approuver les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007088733/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08249. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

GH Holdings (LUXEMBOURG) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.959.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GH FINANCE LIMITED a limited company incorporated under the Laws of England, having its registered office at 62 Duchy Road, Harrogate, North Yorkshire, HG1 2EZ, registered with the Register of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, under number 5505357,

represented by M^e Susanne Goldacker, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 26 June 2007,

which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company GH HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name GH HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on 30st January at [] of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st October of each year and ends on 30th September of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 30th September 2008.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it is being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179(2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment per share EUR
GH FINANCE LIMITED	100,000	1.-
Total:		100,000.-

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand eight hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Manager:

- Frank Przygodda, director, born in Bochum (Germany) on 28 February 1968, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 30th September, 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GH FINANCE LIMITED, une société à responsabilité limitée (limited company) de droit anglais, avec siège social à 62 Duchy Road, Harrogate, North Yorkshire, HG1 2EZ, inscrite au Register of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, sous le numéro 5505357,

représentée par M^e Susanne Goldacker, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 juin 2007,

qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée GH HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GH HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre

toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille euros (€ 100.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur au pair de un euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution.

Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Dans l'hypothèse où, et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le 31 mars de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre de chaque année pour se terminer le 30 septembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2008.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé le nombre de parts sociales inscrit à côté de son nom:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement par part sociale EUR
GH FINANCE LIMITED	100.000	1,-
Total:		100.000,-

Les parts souscrites sont ainsi entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cent mille Euros (EUR 100.000,-) est à la disposition de la société. Preuve du paiement du prix de souscription de cent mille Euros (€ 100.000,) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ trois mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant:

Monsieur Frank Przygodda, administrateur, né à Bochum (Allemagne) le 28 février 1968, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2008.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Goldacker, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, LAC/2007/17113. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007089903/242/358.

(070100426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Dawimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.486.

EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'Associé unique de la société, prises en date du 18 juin 2007, le mandat du Gérant, Monsieur Lars Ranstam, a été reconduit pour une période illimitée.

La société DELOITTE SA, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, Luxembourg L-2220, avec numéro RCS B 67895, a été nommée aux fonctions de réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée appelée à approuver les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007088734/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Alvin-Toff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 102.913.

—
EXTRAIT

Suite à la cession conclue entre Marc Schlick et Alain Steinmetz, Marc Schlick devient propriétaire de 1.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société ALVIN-TOFF S.à r.l.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007088735/296/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05726. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.898.

In the year two thousand and seven, the twenty-third day of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 2 LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Malta with its registered office at Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, VLT11, Malta,

represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, acting in its capacity as director of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 2 LIMITED.

Such appearing party is the sole partner of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.898 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned on 18 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 734 of 23 July 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a notarial deed on 17 August 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 86 of 31 January 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to suppress Article 17 of the articles of Incorporation and to renumber the subsequent articles.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 18 (new article 17) as follows:

« **Art. 17. General Meetings.** The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene general meetings of the unitholders.

Meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, meetings of the unitholders shall never be held in the UK.»

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 2 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Malte, ayant son siège social à Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, VLT11, Malta,

représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, agissant en sa qualité d'administrateur de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 2 LIMITED.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.898, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 734 en date du 23 juillet 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 17 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 86 du 31 janvier 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer l'article 17 des statuts et décide de renuméroter les articles subséquents.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 18 (nouvel article 17) des statuts comme suit:

« **Art. 17. Assemblées Générales.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer des assemblées générales.

Les assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2007, Relation: EAC/2007/5755. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007090090/239/73.

(070100235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Literry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.930.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Giovanni Guido Ferrarin, commerçant, né à Roverchiara (Italie), le 1^{er} septembre 1955, demeurant à I-37045 Legnago, Via Davide De Massari 10 (Italie);

2.- Monsieur Giorgio Ferrarin, entrepreneur, né à Legnago (Italie), le 17 janvier 1963, demeurant à I-37045 Legnago, Via Davide De Massari 10 (Italie).

Les deux comparants sont ici représentés par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,
en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LITERRY S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Giovanni Guido Ferrarin, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Monsieur Giorgio Ferrarin, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

3.- La société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 juillet 2007. Relation GRE/2007/3230. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007089174/231/125.

(070099592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Axion Associates S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 25, rue J.P. Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 60.867.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088993/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06341. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Wibidit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 108.681.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 juin 2007, la résolution unique suivante a été adoptée:

Résolution unique

Ont été révoqués de leur poste d'administrateur avec effet immédiat M^e Bicard Karine et Monsieur Marchal Philippe.

Fait et passé à Luxembourg, le 9 juin 2007.

P.E. Godeau

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007088895/4580/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

DeWAG LT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.315.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of June,

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DeWAG LT HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed drawn up on 10 April 2007 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 926 of 21 May 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-127.315 (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed by the undersigned notary on 31 May 2007, to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Articles of Incorporation»).

The meeting is presided by M^e Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appoints M^e Jan Vanhoutte, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Mr Laurent Clairet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the said attendance list that all the shares representing the total corporate capital of twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To modify article 3 of the Articles of Incorporation which shall be worded as follows:

«The object of the Company is the acquisition, of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell properties and/or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of THE ARCHSTONE GERMAN FUND, a mutual investment fund («fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé») organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»). The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.»

After deliberation, the following resolution was taken unanimously and in compliance with article 19 of the Articles of Incorporation:

Sole resolution

The shareholders resolve to amend article 3 of the Articles of Incorporation which shall be worded as follows:

«The object of the Company is the acquisition, of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell properties and/or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of THE ARCHSTONE GERMAN FUND, a mutual investment fund («fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé») organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»). The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.»

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately nine hundred euros (EUR 900.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les associés de DeWAG LT HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu le 10 avril 2007 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 926 le 21 mai 2007, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-127.315 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 31 mai 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par M^e Xenia Thomamüller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, laquelle désigne M^e Jan Vanhoutte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Laurent Clairet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit :

I. Il a été établi une liste des présences, renseignant les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

II. Il résulte de ladite liste des présences que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de son ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Ordre du Jour:

Modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet de la Société est l'acquisition, de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit, et la gestion de telles participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et enga-

gements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre des biens immobiliers et/ou des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société détenant des biens immobiliers et plus généralement dans tout bien constitutif d'investissements autorisés de THE ARCHSTONE GERMAN FUND, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé de droit Luxembourgeois (le «Fonds»). La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations luxembourgeoises applicables.»

Après délibérations, la résolution suivante a été prise à l'unanimité en application de l'article 19 des Statuts:

Unique résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet de la Société est l'acquisition, de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit, et la gestion de telles participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre des biens immobiliers et/ou des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société détenant des biens immobiliers et plus généralement dans tout bien constitutif d'investissements autorisés de THE ARCHSTONE GERMAN FUND, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé de droit Luxembourgeois (le «Fonds»). La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations luxembourgeoises applicables.»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Thomamüller, J. Vanhoutte, L. Clairet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, LAC/2007/15720. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007089212/220/183.

(070099564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Privalux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 27.282.

—
Extrait de la résolution unique prise par le Conseil d'Administration du 22 mai 2007

Le Conseil d'Administration renouvelle pour un an, le mandat de Réviseur d'Entreprises de AUDIT & COMPLIANCE Sàrl à Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M. Horgnies / J.-P. Hubot

Référence de publication: 2007088738/2080/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Schreinerei Thomé s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6493 Echternach, 5, rue des Tonneliers.
R.C.S. Luxembourg B 99.274.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIARE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088944/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2007, réf. DSO-CG00174. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070099826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Chauffage Sanitaire Barthel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 16, Op der Hei.
R.C.S. Luxembourg B 107.565.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIARE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088945/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2007, réf. DSO-CG00173. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070099824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Lorma Kreation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 50A.
R.C.S. Luxembourg B 92.640.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIARE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088946/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2007, réf. DSO-CG00171. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070099822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

BHO, Bernard Hebant Organisation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.732.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088992/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06343. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Nelke Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.642.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088995/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06336. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Kauri Capital Altena, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.817.100,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 122.754.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088996/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09152. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Kauri Capital Britannia Centre, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.538.325,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.756.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088997/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09193. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Kauri Capital Gewerbepark Alt-West, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 119.755.

—
Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088998/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09216. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Kauri Capital Stapel Centre, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 495.100,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 119.754.

—
Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088999/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09254. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Kauri Capital 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 119.751.

—
Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089005/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09311. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

The Alena Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.319.

—
Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089006/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09324. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

BTMU Unit Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.510.

EXTRAITS

Conseil d'Administration:

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2007 a été constaté que Monsieur Yasushi Watanabe ayant démissionné de sa fonction de Président et d'Administrateur au Conseil d'Administration, Monsieur Akihiro Kanayasu a été nommé administrateur de la société pour une durée se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Messieurs Hiroaki Harada et Hiroyuki Mori ont été réélus administrateurs de la société pour une durée se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Monsieur Hiroaki Harada a été nommé Président.

L'adresse professionnelle de tous les administrateurs est la suivante: 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007088130/2173/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02228. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Fondation Pro Familia - Eng Hellef Fir D'Famill.

Siège social: L-3598 Dudelange, 5, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg G 145.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006
 approuvé par l'A.G.O. du 21 juin 2007

<i>Actif</i>	EUR	<i>Passif</i>	EUR
Immobilisations	43.563,36	Capitaux propres	280.987,89
Logiciel informatiques 4.048,10	0,06	Patrimoine	245.765,89
Amortissements (4.048,04)		Fonds de réserve	7.635,04
Autres installations 60.497,91	6.890,75	Subvent. d'investissements	27.586,96
Amortissements (53.607,16)		Prov. pour risques et charges	4.678,19
Mobilier 12.755,66	5.377,86	Provisions autres subv. Reçues de l'Etat	4.678,19
Amortissements (7.377,80)			
Matériel informatique 27.636,55	5.685,52		
Amortissements (21.951,03)			
Mat. et Machines de bureau 35.317,74	1.890,25		
Amortissements (33.427,49)			
Mobilier de bureau 40.829,40	23.718,92		
Amortissements (17.110,48)			
Valeurs réalisables	60.542,01	Dettes < 1 an	96.348,76
Créances diverses	6.544,20	Rémunérations dues	3.316,40
Etat	53.997,81	Dettes envers CCSS	61.776,40
Valeurs disponibles	251.121,78	Dettes diverses	31.255,96
Caisses	1.844,46		
Comptes courants	63.136,56	Comptes de régularisation	0,00
Banques à terme/livret	186.140,76	Comptes d'attente	0,00
Trf de fonds	0,00		
Résultat	<u>26.787,69</u>		
Total	<u>382.014,84</u>	Total	<u>382.014,84</u>

C. Dimmer / J. Fogen

Le Président / Le Trésorier

PROFITS ET PERTES

<i>Charges</i>	2005	2006	<i>Produits</i>	2005	2006
1. Charges externes en relation avec l'investissement	42.350,55	50.188,46	1. Ventes et prestations de services de la société	90.945,41	91.383,76
2. Charges en relation avec l'activité	74.702,63	72.242,61	2. Autres produits d'exploitation	1.057.704,18	1.096.898,79
3. Impôts et taxes			2.01 Subventions de l'Etat	1.010.484,95	1.062.388,69
4. Charges de personnel	963.628,67	1.021.122,01	2.02 Produits d'expl. Divers	47.219,23	34.510,10
5. Autres charges de gestion courante	67.723,09	64.710,84	3. Produits financiers	6.286,74	7.440,92
6. Charges financières	68,49	71,74	4. Produits exceptionnels	14.932,81	9.898,92
7. Charges exceptionnelles			5. Reprises/amortissements et provisions	2.830,15	807,04
8. Amortissements/Provisions	17.844,03	24.881,46	Résultat de l'exercice		26.787,69
Résultat de l'exercice	6.381,83				
Débit	1.172.699,29	1.233.217,12	Crédit	1.172.699,29	1.233.217,12

C. Dimmer / J. Fogen
Président / Trésorier

BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2007

<i>Charges</i>	EUR	<i>Produits</i>	EUR
1. Charges externes en relation avec l'investissement	53.000,-	1. Ventes et prestations de services	97.200,-
2. Charges en relation avec l'activité	71.700,-	2. Autres produits d'exploitation	1.110.500,-
3. Impôts et taxes	200,-	2.01 Subventions de l'Etat	1.073.000,-
4. Charges de personnel	1.016.000,-	2.02 Dons	19.000,-
5. Autres charges de gestion courante	70.000,-	2.03 Produits d'exploitation divers	18.500,-
8. Amortissements / Provisions	20.300,-	3. Produits financiers	8.000,-
Débit	1.231.200,-	4. Produits exceptionnels	15.500,-
		Crédit	1.231.200,-

C. Dimmer / J. Fogen
Président / Trésorier

Référence de publication: 2007089023/2138/68.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07199. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

V S X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 5, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 129.925.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ANSEA S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route de Luxembourg, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, et
- Madame Liette Gales, employée privée, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

2.- Monsieur Jean Goebel, conseil en éclairage, demeurant à L-1370 Luxembourg, 18, Val Ste Croix.

3.- Madame Marceline Goebel, sans état particulier, demeurant à L-1370 Luxembourg, 18, Val Ste Croix.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de V S X S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la promotion immobilière ainsi que l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée totale ou partielle, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents, actionnaires ou non, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} jeudi du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme ANSEA S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route de Luxembourg, cinquante actions	49
2.- Monsieur Jean Goebel, conseil en éclairage, demeurant à L-1370 Luxembourg, 18, Val Ste Croix, vingt-six actions	26
3.- Madame Marceline Goebel, sans état particulier, demeurant à L-1370 Luxembourg, 18, Val Ste Croix, vingt-cinq actions	25
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean Goebel, conseil en éclairage, né à Luxembourg le 15 février 1943, demeurant à L-1370 Luxembourg, 18, Val Ste Croix;

b) Madame Marceline Goebel, sans état particulier, née à Luxembourg le 25 octobre 1945, demeurant à L-1370 Luxembourg, 18, Val Ste Croix;

c) La société anonyme ANSEA S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 73.658.

3.- Monsieur Jean Goebel, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration.

4.- Madame Liette Gales, employée privée, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, est nommée représentante permanente pour l'administrateur sub c).

5.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Jean-Paul Elvinger, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 octobre 1946, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.

6.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin le 31 décembre 2009.

7.- Le siège social est établi à L-1371 Luxembourg, 5, Val Ste Croix.

8.- Sont nommés aux fonctions de gérants techniques:

Monsieur Jean Goebel, préqualifiés, et Monsieur Frank Goebel, délégué commercial, né à Luxembourg le 9 octobre 1969, demeurant à L-8826 Perlé, 17, rue de l'Eglise.

9.- Est nommée bureau de vente exclusif:

La société à responsabilité limitée AEDIFIS & PARTNERS S.à r.l., avec siège social à L-1370 Luxembourg, 18, Val Sainte Croix,

dûment représentée par sa gérante Mademoiselle Françoise Goebel, agent immobilier, née à Luxembourg, le 22 février 1973 demeurant à L-1371 Luxembourg, 1, Val Ste Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Becker, L. Gales, J. Goebel, M. Goebel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2007. Relation GRE/2007/3067. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007089173/231/156.

(070099585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Hostellerie du Millénaire, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg E 1.722.

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Monsieur Renato Costantini, directeur de société, né à Pétange le 17 juin 1964, demeurant à B-6760 Bleid, 10, rue de Gomery,

détenteur de cinquante-deux (52) parts sociales.

2) Madame Isabelle Costantini, employée privée, née à Pétange le 25 février 1969, demeurant à L-1637 Luxembourg, 36, rue Goethe,

détenrice de quarante-huit (48) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Renato Costantini, préqualifié sub 1),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société civile immobilière HOSTELLERIE DU MILLENAIRE (numéro d'identité: 1989 70 00 744), avec siège social à L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro E 1722, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 septembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 31 du 25 janvier 1990,

requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville, à L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl.

Suite à ce transfert de siège social, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.»

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-) en deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-treize cents (€ 2.478,93) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (€ 1,-).

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de vingt et un euros sept cents (€ 21,07) pour le porter de son montant de deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-treize cents (€ 2.478,93) à deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-), sans apports nouveaux et sans émission de parts sociales nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves libres de la société.

Les associés décident en outre de fixer désormais la valeur nominale des cent (100) parts sociales à vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Quatrième résolution

Afin de tenir compte des deux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (€ 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à Monsieur Renato Costantini, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Constantini, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 13 juillet 2007, Relation: CAP/2007/1654. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 juillet 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007090089/236/59.

(070100706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Le Bargy, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 67.781.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LE BARGY, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 67.781, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 171 du 16 mars 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Weis, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 300 actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 76.500,- sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire à F-74300 Thiez, 94, avenue des Iles.

2. Adoption par la société de la nationalité française et adoption des statuts modifiés de la société sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, et ce, en vue de les rendre conformes à la législation française, le tout sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités françaises compétentes.

3. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, nomination du président de la société et fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération.

4. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

5. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6. Pouvoirs à conférer afin d'accomplir toutes les démarches nécessaires au Luxembourg et en France pour organiser et officialiser ce transfert.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la nationalité de la société et de transférer le siège social de L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire en France à F-74300 Thiez, 94, avenue des Iles, conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le tout sur base du bilan du 31 décembre 2006. Ledit bilan, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

L'assemblée décide également de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités françaises compétentes, l'Assemblée décide d'adopter article par article puis dans leur ensemble les statuts modifiés de la Société sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée et ce en vue de les rendre conformes à la législation française.

Un exemplaire des nouveaux statuts, dont les actionnaires déclarent avoir une parfaite connaissance, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, l'Assemblée décide de nommer Monsieur Yves Bontaz, demeurant à Marnaz (France) en qualité de Président de la société sous sa nouvelle forme. La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

En sa qualité de président, Monsieur Yves Bontaz disposera des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société dans ses rapports avec les tiers et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

Monsieur Yves Bontaz a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de président de la société et satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

L'Assemblée décide que le Président ne sera pas rémunéré mais pourra cependant prétendre, sur justificatif, au remboursement de ses frais de voyage, déplacement et représentation, engagés dans l'intérêt de la Société.

Quatrième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, l'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire(s) aux comptes:

Commissaire aux comptes titulaire:

Madame Brigitte Tschanz, 1, rue de Beulet, F-74100 Annemasse.

Commissaire aux comptes suppléant:

Monsieur Gilbert Tschanz, 1, rue de Beulet, F-74100 Annemasse.

Cinquième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, l'Assemblée décide de procéder à la radiation de la Société du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs à un des administrateurs de la société par actions simplifiée, avec faculté de délégation pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en France à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Villefranche-Tarare en France, et de l'accomplissement de toutes les formalités requises.

L'Assemblée confère également tous pouvoirs à Monsieur Pierre Lentz, prénommé, avec faculté de délégation pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive sur base des documents d'inscription de la Société en France délivrés par les autorités compétentes françaises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Lentz, A. Uhl, L. Weis, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, LAC/2007/15260. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007089226/220/105.

(070099521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Cynthia, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.839.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 390 du 21 juillet 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 761 du 18 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

CYNTHIA, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2007088461/546/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09078. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Tomkins Automotive Company S.à r.l..

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 115.665.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 44862 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007000273/10.

(060131356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Pan Atlantic Shipping Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Victorious S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.043.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 juillet 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler, Notaire

I. Colamonico

Référence de publication: 2007091581/231/15.

(070102204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Kohler Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.383.

Extrait pour publication du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 juin 2007

Les administrateurs de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KOHLER INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088168/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Améthyste Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 97.575.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

AMETHYSTE HOLDING S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007088197/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08207. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.